

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à MARTIGNY les lundi, mercredi et vendredi

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :

Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias

TÉLÉPHONES : Administration et Annonces N° 252, Rédaction N° 31

ABONNEMENTS :
 SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
 Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50
 ÉTRANGER : Un an . . . fr. 16.—
 Avec „Bulletin officiel“ fr. 21.—
 (Expédition une fois par semaine ensemble)
 Compte de Chèques postaux : **11 c. 58**
 Joindre 20 ct. en timbres poste
 à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES :
 Canton . . . 8 ct. } le mm.-ligne
 Suisse . . . 12 ct. } ou son espace
 Étranger . . . 15 ct. }
RÉCLAMES :
 Canton . . . 20 ct. } le mm.-ligne
 Suisse . . . 30 ct. } ou son espace
 Étranger . . . 45 ct. }
 Compte de Chèques postaux **11 c. 500**

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Sion, Vevey, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Zurich, Aarau, Bâle, Berne, etc., etc.

Méfiance, et c'est tout

Nous avons eu, depuis un mois, l'occasion d'exposer à plusieurs reprises les raisons qui ont dû amener un certain nombre de radicaux à voter contre le projet de loi sur l'assurance obligatoire contre l'incendie par le moyen d'un Etablissement d'Etat. Nous n'avons pas à y revenir. D'ailleurs, le *Courrier de Sion*, à qui nous voulons bien accorder quelques mots de réponse, n'insiste pas non plus. Il aurait mauvaise grâce à le faire, alors que M. Escher, conseiller national conservateur et fervent partisan de la loi, a apporté sur ces questions tous les éclaircissements voulus, et démontré qu'on avait dans le Haut-Valais mille raisons de se méfier de l'institution d'un Etablissement d'Etat. Ces motifs n'existeraient-ils pas pour les minorités ?

A plus forte raison, et le *Courrier de Sion* le sait fort bien. Que reproche-t-il donc au parti radical ? M. G. le déclare dans son article de fond de samedi : « ce qu'on lui reproche... c'est d'avoir par un mot d'ordre non officiel, mais officieux, envoyé ses troupes voter, compactes, contre la loi, dans beaucoup de communes. »

Des suppositions ! Des potins de café ! Un cauchemar de M. Troillet ! C'est donc cela qui est à l'origine de toute cette campagne contre le parti radical. Qu'un mot d'ordre ait été donné, le *Courrier de Sion* serait bien embarrassé de le prouver. Ce qui est certain, c'est que nos amis radicaux qui ont voté non l'ont fait librement et sans pression aucune, aussi bien que ceux qui se sont prononcés affirmativement et tout autant que les fortes et fidèles majorités conservatrices de Val d'Illice, de Troistorrents, et de nombre d'autres communes où M. Troillet est allé prêcher la bonne parole. A ceux-là, des chefs conservateurs auraient-ils donné le mot d'ordre de voter non ?

Si l'on veut absolument prétendre, en se basant sur des suppositions, que, dans certaines communes radicales où il y a eu majorité négative, un mot d'ordre a été donné, il serait au moins loyal de comparer ces résultats à ceux de nombreuses communes conservatrices qui ont repoussé la loi et d'en tirer les mêmes déductions.

En définitive, toute cette campagne de dénigrement contre le parti radical finit lamentablement, parce qu'elle ne repose sur aucun fondement sérieux.

C'est ce qu'il convient de répondre également à M. Ch. St-Maurice qui affirme dans son article de vendredi dernier que derrière le décor du principe il s'est passé quelque chose d'essentiellement politique.

Songeons plutôt aux raisons d'ordre essentiellement administratif. Car il n'y a pas seulement les lois électorales qui ont été mal appliquées. Il en est d'autres et qui intéressent tous les citoyens, et qu'on interprète un peu selon son bon plaisir. On a parlé des lois fiscales, de la révision des taxes cadastrales et caetera. Nous n'insistons pas, car M. Ch. St-Maurice n'aime pas les terminaisons en *ales* (c'est sans doute pourquoi il se regimbe quand on le dit « gouvernemental »).

Il y a encore d'autres motifs à ce rejet. Dans le *Nouvelliste* de samedi, M. A. T. en énumérait quelques-uns. Il ajoutait : « S'il y a eu, malgré les recommandations des chefs de parti, habituellement suivis, la réaction profonde que le scrutin a révélée, c'est qu'il y a à cela des causes profondes. »

C'est exact. Et M. Ch. St-Maurice voudrait-il que nos amis radicaux, qui furent adversaires de la loi, eussent seuls ignoré ces « causes profondes » ? Si un immense contingent de conservateurs a eu mille raisons de voter contre le projet, pourquoi les membres d'une minorité (qui a tout lieu de n'être pas satisfait de la politique gouvernementale) auraient-ils dû se prononcer avec enthousiasme en faveur d'un Etablissement d'Etat ?

Soyons donc logiques. Dans ce domaine, il n'est pas besoin de mot d'ordre quand la confiance en le gouvernement fait défaut. Ce sera notre dernier mot.

Ern. D.

Caisses d'assurance-chômage

D'après le relevé exécuté par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, effectué à la fin de novembre 1930, dans 125 caisses qui groupaient ensemble, à cette date, 246.016 assurés, il y avait 12.728 chômeurs complets et 24.731 chômeurs partiels, ce qui représente un pourcentage de 5,2 pour le chômage complet (3 à la fin d'octobre 1930 et 1,7 à la fin de novembre 1929) et de 10,1 pour le chômage partiel (9,4 à la fin d'octobre 1930 et 1,5 à la fin de novembre 1929).

Un „grand mariage“ à Lyon

(Variété)

Je ne pourrais affirmer si Genève est un second Lyon et si cette dernière est un second Paris, mais ce que l'on peut dire c'est que ces trois sœurs réunies tout ce que je connais de plus aimable, de plus cultivé et de plus gracieux. Même en cette époque de « frisquet » où les jolis minois, les mamans et les grand-pères se cachent aux trois quarts la frimousse, il n'y a qu'à flâner sur les rives de la Saône pour trouver à Lyon un charme particulier. Pas de ces âpres et cinglantes bises qui coupent la figure, quoique l'air y soit assez vif. Il y a bien ici aussi des mouettes mais j'ai l'impression qu'elles ne sont pas aussi rieuses que sur les quais et les ponts de Genève ! Je crois qu'étant chargées d'apporter la couronne nuptiale pour le mariage de mon beau Rhône avec sa toute belle fiancée la Saône, elles ont compris, ces aimables messagères, qu'elles devaient garder la réserve imposée, de tous les temps, aux ambassadeurs des messages d'amour. Quel beau mariage et combien durable et paisible malgré des origines si différentes et, peut-être, à cause de cela ! Lui, venu des froides régions glaciaires, elle, des riches plaines de la Bourgogne ; lui de caractère parfois bruyant et indépendant, elle toujours calme quoique assez souvent d'humeur voyageuse, ils arrivent tout deux dans Lyon par des routes différentes, puis caressent les vieux murs de la noble cité avant de s'unir pour la vie, lui vêtu de vert, elle d'orange ! Les voilà partis vers d'autres cieux ; d'autres peuples les verront passer, d'autres cités seront caressées par leurs ondes mélangées ! Quelle différence entre mon Rhône adolescent des solitudes de la Furka et le fleuve majestueux après son mariage avec la Saône ! Image magnifique de l'Union des forces qui feront de cette voie fluviale une merveille de transports jusqu'à la Méditerranée. Honneur aux pionniers du Rhône navigable !

M. G.

GRAND CONSEIL

Session prorogée de janvier 1931

Séance du lundi 26 janvier

Président : M. J. Couchepin.

M. le président Couchepin ouvre la séance en prononçant une brève allocution. Le *Confédéré* l'a reproduite intégralement dans le No de lundi. Nous n'y reviendrons donc pas.

Sans tarder, on aborde le projet de décret concernant la reconstruction du

Pont sur le Rhône

sur la route de 1ère classe Vernayaz-Dorénaz.

MM. Gustave Bussien et Schnyder rapportent Ce pont a été rompu par une drague au cours de l'hiver de 1929. Il ne répondait d'ailleurs plus aux nécessités actuelles. Il y a lieu de le reconstruire. La Confédération alloue pour ces travaux une subvention maximum de 63.200 fr., soit le 40 % du montant du devis sous déduction des voies d'accès. Le projet prévoit que l'Etat contribuera à leur exécution par une subvention de 50 % des dépenses effectives, après déduction du subside fédéral. Les frais incomberaient aux communes de Vernayaz et Dorénaz, sur le territoire desquelles ils seront exécutés. Etant donné que la drague appartenait à l'Etat, la commission s'est posée la question de savoir si la responsabilité de l'Etat est engagée ou s'il s'agit d'un cas de force majeure. Elle estime que l'Etat doit endosser une part de responsabilité et qu'une subvention supplémentaire de 20 % doit être accordée. C'est dans ce sens qu'elle propose l'entrée en matière.

M. Haegler veut attirer l'attention de la Haute Assemblée sur ce cas très spécial. La commission s'est parfaitement rendu compte que l'Etat avait au moins une part de responsabilité, malgré l'état de vétusté de ce pont.

L'Etat, comme toujours, se croit au-dessus des particuliers. (Réd. Et l'on dit que M. Haegler est gouvernemental !). Dans le cas présent M. Haegler espère que le Conseil d'Etat vaudra bien se rallier aux propositions raisonnables de la commission et accorder un subside supplémentaire. M. Haegler n'est par contre pas de l'avis de cette dernière pour ce qui concerne l'emplacement du pont. L'emplacement actuel est défavorable et il est évident que le pont doit être déplacé. Mais les tractations sont difficiles. La commune de Dorénaz veut bien se charger des voies d'accès des deux côtés du pont, mais voudrait qu'on lui accorde les travaux de construction. Or la loi s'y oppose. Mais Dorénaz pourrait recourir à un consortium d'entrepreneurs. Il faut reprendre les tractations entre les lers et seconds débats de fa-

çon à concilier le point de vue de l'Etat avec celui de la commune de Dorénaz.

La commission maintient sa proposition. Le déplacement du pont entraînerait la construction d'une route coûtant 55.000 fr. Or la commune de Dorénaz a déclaré ne pas même pouvoir payer 5500 fr. pour l'établissement des voies d'accès.

M. Marcel Jordan fait savoir que la population de Dorénaz n'a pas eu en mains les éléments d'appréciation suffisants pour se prononcer. En définitive il demande le renvoi du projet à une autre commission dont feraient partie des représentants des populations intéressées.

M. Couchepin lui fait remarquer que cette procédure est inadmissible et n'est pas prévue dans le Règlement du Grand Conseil. Il faut se prononcer pour ou contre l'entrée en matière.

M. Jordan propose la non-entrée en matière. Il est combattu par M. Revaz qui soutient le point de vue de la commission.

M. Maye, président de la commission, demande qu'on se prononce pour l'entrée en matière. Entre les deux débats, la commune de Dorénaz pourra être entendue à nouveau.

L'entrée en matière est votée.

La commission propose d'indiquer que le coût estimatif des travaux s'élève à 158 000 fr., étant donné qu'on ne créera pas de nouvelles voies d'accès, d'où une réduction de dépenses de 22.000 francs. Cette proposition est acceptée.

A l'art. 3, la commission propose d'octroyer une subvention supplémentaire de 20 %, en raison de la responsabilité de l'Etat.

Opposition du chef du Dpt qui estime qu'il s'agit d'un cas de force majeure. Interviennent MM. Revaz, Marcel Jordan et Maye, qui s'attachent à démontrer qu'il y a eu une faute de la part de l'Etat, qui a négligé d'ouvrir les écluses de l'Usine du Bois-Noir, de sorte que les glaces se sont amoncelées et ont entraîné la drague.

M. Meyer estime que la responsabilité de l'Etat ne peut pas être appréciée par le Grand Conseil. Il appuie la proposition du gouvernement.

M. de Cocatrix fait observer que si c'est à cause du barrage que le pont a été emporté, l'Etat ne saurait être rendu responsable, car le barrage appartient à la ville de Lausanne. Il propose le renvoi de cette question au Conseil d'Etat.

La commission s'y oppose.

M. Lorétan, président du Conseil d'Etat, insiste pour le renvoi. Il n'est nullement établi que l'Etat soit responsable. A son avis, c'est un cas typique de force majeure. D'autre part, du fait que l'Etat touche des redevances de l'Usine du Bois-Noir, on ne saurait conclure à sa responsabilité. En tout cas, il faut laisser le temps au Conseil d'Etat d'examiner à nouveau la question et de faire éventuellement des propositions.

M. Bussien fait remarquer que c'est la première fois aujourd'hui que l'Etat se montre un peu conciliant. Sans cesse en présence de la commission il a fait preuve d'intransigeance. C'est pourquoi il y a lieu de maintenir la proposition qui a été faite par la commission. D'ailleurs, si c'est la ville de Lausanne qui est responsable, il incombe à l'Etat et non aux communes de lui demander des comptes.

M. Haegler soutient le même point de vue.

En définitive, le renvoi de l'art. 3 est voté par 42 voix contre 36. Les autres articles sont adoptés sans opposition.

Le vote sur l'ensemble de la loi est renvoyé jusqu'après nouvel examen de l'art. 3.

On reprend en seconds débats le décret sur le

Service de l'état civil

L'entrée en matière est votée.

M. Imhof propose de discuter le décret par chapitres et non par articles. Adopté.

On change d'avis aussitôt après, et l'on revient à l'ancien système, étant donné les nombreuses modifications apportées par la commission. Les art. 1 et 2 déterminant les arrondissements d'état civil sont adoptés sans grande modification.

Séance du 27 janvier 1931

Président : M. J. Couchepin.

On décide d'abord de renvoyer à la session de mai la discussion des projets de lois sur la protection ouvrière et sur les élections et votations. Cette session ne durera donc pas plus d'une semaine.

On reprend l'examen du projet de décret sur le

Service de l'état civil

A l'art. 8, M. Dellberg propose que les officiers d'état civil soient nommés tous les quatre ans par le peuple, et qu'ils soient payés par l'Etat. Il y a, dit-il, des précédents dans d'autres cantons.

M. Métry, au nom de la commission, s'oppose à

Nouvelles du jour

En France, le ministère Laval est constitué. Il se présentera vendredi devant les Chambres.

Le consul d'Italie à Zurich, M. V. Bianchi, a été blessé mardi matin à coups de revolver par le jeune Italien Lino Bassi qui s'était déjà présenté à deux reprises au consulat afin de demander un secours pour la période de service militaire. Il avait été éconduit. Il faisait mardi une troisième démarche et pendant que le consul lui lisait une lettre de l'autorité italienne déclarant que sa requête ne pouvait pas être prise en considération, il déchargea deux coups de revolver sur lui.

L'agresseur prit la fuite après son mauvais coup, mais il fut arrêté dans la rue. C'est un ressortissant du Trentin, devenu province italienne. Il est âgé de 31 ans, célibataire, maçon, momentanément sans travail.

Le consul a été transporté à l'hôpital. Les blessures sont graves et mettent sa vie en danger, mais les médecins espèrent sauver la victime.

cette manière de voir. Il estime que ce serait aller à l'encontre de tout notre système de nomination des fonctionnaires.

Trop de fonctionnaires

M. de Stockalper demande que les officiers d'état civil soient nommés par les communes. Nous avons assez, dit-il, d'employés d'Etat. Il rappelle la propagande auxquels un certain nombre d'entre eux se sont livrés pendant la campagne pour la loi sur l'assurance-incendie obligatoire. C'est ainsi que, pendant toute cette période, certains fonctionnaires étaient absolument introuvables. On ne savait où les atteindre. M. de Stockalper fait une vive critique de l'activité des fonctionnaires, qui ne sont plus en fait que des agents électoraux de l'Etat.

M. Dellberg retire sa proposition en faveur de celle de M. de Stockalper qui, déclare-t-il, aboutit au but qu'il voulait lui-même atteindre.

M. Petrig déclare que, si M. Dellberg n'avait pas retiré sa proposition, il l'aurait votée. Il demande le renvoi de l'article à la commission. Il se déclare partisan de l'élection de tous les fonctionnaires par le peuple.

M. Walpen, puis M. Métry combattent les propositions des orateurs précédents.

M. Walpen réplique à M. de Stockalper : « Au lieu de critiquer les fonctionnaires, vous feriez bien de voir un peu dans votre entourage. »

M. Métry s'oppose principalement à la proposition de M. Petrig de renvoyer l'art. à la commission. La question qui se pose, dit-il, est celle-ci : Voulez-vous que les officiers d'état civil soient nommés par le Conseil d'Etat ou par le Conseil communal ? Il voit certaines difficultés dans cette dernière solution par le fait que l'arrondissement d'état civil ne coïncide pas toujours avec la commune politique. Si la proposition de M. de Stockalper est acceptée, M. Métry proposera un amendement en ce sens qu'après nomination par le Conseil communal, il faudra encore obtenir l'approbation du Conseil d'Etat.

Un incident

M. de Stockalper proteste contre une insinuation de M. Walpen, qui a prétendu que, en tant que rapporteur de district, il serait mal placé pour critiquer les fonctionnaires. J'ai l'habitude, dit-il au chef du Dpt de l'Instruction publique, de croiser le fer loyalement. Si je suis un peu vif, si je fais parfois du bruit, c'est le fait de ma jeunesse. Vous faites, vous, du bruit en entrechoquant les verres.

M. de Rivaz, invoquant le principe de l'autonomie des communes, appuie la proposition de M. de Stockalper, dans le sens du renvoi de l'art. 8 jusqu'après discussion de l'art. 32. La commission ne s'y oppose pas, mais bien M. Walpen qui demande qu'on discute immédiatement cet art. 8 qui désigne l'autorité compétente pour nommer les officiers d'état civil.

M. Morand appuie la proposition de M. Walpen, et la Haute Assemblée se prononce en ce sens.

On passe au vote des diverses propositions. Par 42 voix contre 40, la proposition du Conseil d'Etat et de la commission est acceptée.

Divers articles sont encore adoptés sans opposition.

On suspend l'étude du projet à l'art. 29 pour aborder en seconds débats le projet de décret pour l'

Assainissement de la plaine du Rhône

de Monthey au lac Léman. MM. Julier et Décaillet rapportent. Ils exposent que Monthey se refuse à toute participation financière, de même que Collombey. Ces communes prétendent n'avoir pas d'intérêt direct à l'exécution des travaux.

La commission n'est pas de cet avis. Elle estime que ces communes profiteront dans une certaine mesure de ces travaux. Elle propose l'entrée en matière. Elle est votée.

M. Delacoste intervient pour demander la modification du titre du décret en remplaçant Monthey par Collombey et de dire : de Collombey au lac Léman. En effet, le canal Stockalper part de la limite territoriale de Collombey et Viognaz.

MM. Bussien et Veuthey combattent cette proposition. Ils invoquent le fait que Monthey est à l'origine du canal Stockalper, étant donné qu'un canal situé sur son territoire va s'y jeter. D'autre part, Monthey possède des terrains importants qui sont enclavés dans la zone en question et devrait ainsi contribuer pour sa part aux travaux d'exécution.

M. Delacoste réfute ces arguments. Il est exact, dit-il, que certains terrains appartenant à la Bourgeoisie de Monthey sont situés sur territoire de Collombey, mais ils sont distants de plus de 2 km. du canal Stockalper. Ils n'ont aucunement besoin d'être assainis. D'autre part, le fait qu'un canal — le canal des Mangettes — va aboutir au canal Stockalper ne saurait entrer en ligne de compte, car le point de départ du canal Stockalper se trouve à la limite des communes de Collombey et Viognaz.

Mais la commission appuie le point de vue de MM. Bussien et Veuthey. Au vote, le titre du décret est maintenu.

M. Veuthey demande ensuite qu'une subvention extraordinaire soit accordée par l'Etat. Les communes intéressées sont dans une situation financière obérée. Il fait appel au même esprit de solidarité dont le Bas-Valais a fait preuve par exemple lors du vote de la loi sur la construction des routes de montagne et de celle sur l'irrigation, auxquelles il n'était pour ainsi dire pas intéressé.

M. de Cocatrix s'en tient à la loi sur la correction des cours d'eau et des torrents, qui ne prévoit qu'un subside de 20 %. Il est appuyé par M. Schröter. M. Schnyder, par contre, appuie la proposition de M. Veuthey.

M. Bussien fait de même. Il estime que cette région du Bas-Valais n'a que des charges et ne retire aucun avantage du fait des eaux du Rhône. Il est juste que, par esprit de solidarité, on vienne en aide à ces communes déjà très obérées.

La commission maintient son point de vue, de même que le Conseil d'Etat. M. Loréan, conseiller d'Etat, fait remarquer qu'il s'est présenté bien des cas analogues. On n'a cependant pas accordé de subside supplémentaire. D'autre part, le Grand Conseil doit s'en tenir aux dispositions expresses de la loi. M. Loréan fait appel à l'esprit d'économie. On doit être plus réservé et plus prudent. Il croit que si le peuple devient méfiant, c'est que les dépenses augmentent sans cesse, et le citoyen sait très bien qu'en définitive c'est lui qui paie.

M. Veuthey retire sa proposition, mais se réserve de déposer une pétition à la session de mai.

L'art. 6 indique quelles sont les communes bourgeoises et sociétés appelées à contribuer aux frais.

M. Bussien demande que la Société des Produits Chimiques de Monthey y participe également. La commission est d'accord.

M. Delacoste considère que c'est un abus de droit de faire contribuer la commune de Monthey qui n'est pas intéressée. Il fait remarquer qu'elle n'a jamais été en mesure jusqu'à ces derniers temps de faire valoir son point de vue. L'obligation qu'on lui ferait de participer ne correspond pas aux réquisits de la loi. D'ailleurs, au début il n'a jamais été question de faire intervenir la commune de Monthey. Ce n'est qu'en 1930 que les communes de Port-Valais, Viognaz, etc., se sont dit que la commune importante de Monthey et la commune de Collombey devaient prendre une part des frais. Pourquoi ? Le protocole le dit :

« du fait que le canal étant construit en aval de leur territoire, elles bénéficieraient du travail exécuté lorsqu'elles voudront prolonger le canal en amont ». Ce n'est qu'une éventualité d'ailleurs inadmissible. Or, l'art. 3 de la loi sur la correction des cours d'eau prévoit deux conditions :

1. Les communes doivent se trouver dans le périmètre général de l'action des eaux et 2. les communes doivent retirer un avantage direct de l'exécution des travaux.

M. Delacoste démontre que la commune de Monthey ne retire aucun avantage direct de l'exécution des travaux. Elle n'y a aucun intérêt, même futur.

M. Bussien n'est pas d'accord avec M. Delacoste. Il s'est maintes fois présenté qu'une commune a profité des travaux exécutés par d'autres communes. Ce fut le cas de Collombey. Il en sera sans doute aussi de Monthey dans un avenir plus ou moins rapproché.

M. Veuthey soutient l'argumentation de M. Bussien. De même M. Décaillet, au nom de la commission, déclare maintenir son point de vue.

M. Pot cite un cas qui s'est produit vers 1879. La commune de Collombey, qui s'était refusée à l'exécution de travaux, en a tiré profit par la suite. On doit empêcher que le même cas se produise.

M. Chaperon prétend que le canal Stockalper a été fait sur la demande des communes de Monthey et Collombey. Il n'est pas de l'avis de M. Delacoste quant à l'interprétation de l'art. 3

de la loi sur la correction des cours d'eau. Selon lui, la 2me condition est d'importance secondaire.

M. Delacoste constate qu'on a développé surtout des arguments de sentiment ou d'ordre historique. Quant à l'interprétation juridique de M. Chaperon M. Delacoste démontre qu'elle est fautive. Il n'est pas admissible qu'on veuille donner à une loi un sens autre que celui qu'elle a. Il ne suffit pas qu'une condition soit remplie, quand deux conditions sont prévues.

Quoi qu'il en soit, M. Delacoste n'arrive pas à convaincre la Haute Assemblée et sa proposition est repoussée.

Celle de M. Bussien tendant à faire participer la Société des Produits Chimiques est adoptée.

Le décret est voté en seconds débats.

Le ministère LAVAL

Le sénateur Pierre Laval, ancien ministre du Travail dans le second cabinet Tardieu (mars-décembre 1930), a constitué son ministère dans la nuit de lundi à mardi sans la collaboration des radicaux-socialistes. M. Laval avait pourtant offert à ces derniers la vice-présidence du Conseil, cinq portefeuilles et quatre postes de sous-secrétaires d'Etat alors qu'il n'en réservait que deux à l'Union républicaine et démocratique.

Mais les radicaux-socialistes n'ont pas accepté cette collaboration avec le groupe Marin. L'ordre du jour suivant a été adopté par eux :

« La réunion commune des radicaux-socialistes de la Chambre et du Sénat rappelle qu'elle s'était déclarée prête à une très large conciliation républicaine, mais avait marqué la nécessité de ne collaborer qu'avec les groupes qui, loin de condamner ou de flétrir l'école nationale, entendent, au contraire, la développer. Cette condition n'étant pas remplie, les radicaux-socialistes, tout en rendant hommage aux efforts de M. Pierre Laval, déclarent qu'il n'a pas été possible de constituer une majorité républicaine comme on la souhaitait. »

Les républicains-socialistes, MM. Painlevé et Hennesy refusent de collaborer avec les éléments droitiers du nouveau cabinet. M. Briand acceptera d'entrer dans la combinaison en raison de sa haute personnalité et du rôle nécessaire qu'il assume.

La gauche radicale a offert son concours à M. Laval, qui a composé son ministère comme suit :

Ministres : Présidence du conseil et Intérieur : P. Laval ; Justice, Léon Bérard ; Affaires étrangères, Aristide Briand ; Guerre, Maginot ; Marine, Dumont ; Air, Dumesnil ; Instruction publique, Roustan ; Finances, Flandin ; Budget, P. Laval ; Travaux publics, Deligne ; Travail, Landry ; Commerce, Rollin ; Agriculture, Tardieu ; Marine marchande, de Chappedelaine ; Pensions, Champetier de Ribes ; Santé publique, Blaisot ; Postes et télégraphes, Guernier ; Colonies et France d'outre-mer, Reynaud.

Sous-secrétaires d'Etat : Présidence du conseil, Cathala ; Intérieur, Foulon.

Le ministère Laval est en quelque sorte une nouvelle édition du défunt cabinet Tardieu.

M. Laval a offert à M. Blaisot le ministère de la santé publique. M. Diagne devient sous-secrétaire aux colonies et M. Pomaret à l'enseignement technique.

M. Laval a présenté mardi le ministère au président de la République.

Le nouveau cabinet se présentera devant les Chambres vendredi 30 janvier.

M. Pierre Laval, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, est né en 1883 à Châteldon, dans le Puy-de-Dôme. Il débuta dans la carrière juridique comme avocat de syndicats ouvriers. Il entra dans la vie politique en 1914. Il fut élu député socialiste unifié d'Aubervilliers. Il refusa pendant la guerre le portefeuille de l'Intérieur que lui offrit Clemenceau. Battu en 1919 avec la liste socialiste, il fut élu en 1923 comme socialiste indépendant, maire d'Aubervilliers. En 1924, il fut élu député en tête de la liste cartelliste ; ministre des Travaux publics dans le ministère Painlevé en 1925, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le ministère Briand, puis garde des sceaux dans le ministère Briand et Caillaux en 1926. Elu sénateur de la Seine en 1927, il accepta le portefeuille du Travail dans le ministère Tardieu. Il s'est fait remarquer par son habileté en faisant voter la loi sur les assurances sociales.



Contre le cancer. — La Ligue nationale suisse contre le cancer organise une exposition ambulante vulgarisant les moyens de lutte contre le terrible fléau qui, comme la tuberculose, déssole notre pays.

Cette exposition aura lieu à Sion, les 30, 31 janvier et 2 février, à la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Les médecins, MM. les Drs François Ducrey, Amherdt, Sierro et Pellissier, donneront des séances d'explications.

Au Bois-Noir. — On écrit à la « Tribune de Lausanne » :

La ville de Lausanne va faire une dallage sur le canal d'amenée des eaux du Rhône à l'usine électrique du Bois-Noir, de façon que dorénavant il ne puisse être comblé par les apports du St-Barthélemy, et construire un mur destiné à protéger son réservoir de décantation et de prise, ainsi que la conduite forcée. La demande de construction vient d'être déposée.

Groupe de la Droite du Grand Conseil. — Réuni lundi à Sion, le groupe a décidé d'adresser au communiqué recommandant le vote de la loi cantonale sur les conditions d'engagement du personnel enseignant primaire et l'adoption du contre-projet concernant la révision de l'art. 12 de la Constitution fédérale (que vient pourtant de condamner M. Favre dans la Patrie valaisanne).

Le groupe conservateur, dit le *Nouvelliste*, a également pris position en faveur de la prolongation du mandat parlementaire fédéral à 4 ans ; il a laissé, au Comité du parti, le soin de se prononcer sur le chiffre de base de 22,000 âmes, donnant droit à un mandat de conseiller national.

Mort sur la route. — On a relevé sur la route de Sion-Vex, en amont de Maragnenaz, le corps d'un individu qui se rendait aux chantiers de la Dixence, dans le Val des Dix. Renseignements pris, il s'agit d'un Bernois, M. Albert Sulzberger, âgé d'une cinquantaine d'années, monteur de son métier. Le pauvre homme, originaire de Worb, a succombé à une congestion occasionnée par le froid et la neige. Le tribunal a fait les constatations d'usage ; le corps a été rendu à la famille.

Entrepreneurs du bâtiment. — L'appel lancé par l'Union cantonale des Arts et Métiers en faveur d'une organisation de l'entreprise de bâtiment a eu un heureux écho. Plus de septante personnes de toutes les corporations et des différentes parties du canton se sont réunies à Sion pour fonder un syndicat cantonal des entrepreneurs.

M. Hallenbarter, président de l'Union cantonale des Arts et Métiers, présenta M. Cagianut, président de l'Union suisse des Entrepreneurs.

M. Cagianut fit tout d'abord un bref résumé historique des bienfaits des anciennes organisations des corporations ; il releva les avantages de la Constitution de 1874 au point de vue de la liberté du commerce puis dans la suite, les lois restrictives contre la concurrence déloyale et illégale. Puis, attaquant l'objet à l'ordre du jour, il sut par des paroles persuasives et par des citations d'exemples vécus, convaincre l'assemblée de la nécessité d'une union et d'une organisation entre les entrepreneurs du bâtiment. L'orateur fut très applaudi. Des listes d'adhésion au syndicat cantonal circulent et les feuilles se remplissent. Pendant ce temps les statuts sont discutés et approuvés avec quelques amendements. La nomination d'un comité provisoire est laissée aux soins du comité de l'Union cantonale des Arts et Métiers.

Le comité de cette section de l'Union des arts et métiers a été composé comme suit : M. Hallenbarter, président ; M. André Reichenbach, à Sion ; M. Zwissig, architecte, à Sierre ; M. Louis Fauth, à Sierre ; M. Klay, à Brigue ; MM. Dupuis et Rossa, à Martigny, membres.

Le Viège Zermatt et la neige. — A la suite des dernières fortes chutes de neige, la conduite électrique principale de la ligne de chemin de fer Viège-Zermatt a été interrompue à plusieurs endroits par des avalanches. Le trafic entre Brigue et St-Nicolas est maintenu, tandis que le tronçon St-Nicolas-Zermatt sera immédiatement remis en état.

La circulation du chemin de fer de Loèche-les-Bains a dû être interrompue mardi. Elle a été rétablie le soir même.

Morgins. — *Concours de ski.* — Malgré le temps défavorable de la veille, le concours de Morgins a eu une réussite inespérée. 5 équipes s'affrontèrent pour la course de fond, qui comprénaît : Morgins, Belle vue, Morgins, environ 12 km. (dénivellement 500 m.).

Voici les résultats par équipes : Le Chamois, Morgins, 1 h. 28 min. 3-5 ; Société de Jeunesse, Champéry, 1 h. 31'17" 2-5 ; Le Chamois Morgins, 1 h. 31'30" 3-5 ; Ski-club Daviaz, 1 h. 33'19" 1/2 ; L'Aiglon, Troistorrens, 1 h. 35'13".

Voici le classement des lers individuels : Claret Fernand, 1 h. 23'54" 2-5 ; Ballfaed Léon, 1 h. 26'15" 2-5 ; Défago Ephrem, 1 h. 27' ; Avanthey Frédéric, 1 h. 28'07" ; Biollay Louis, 1 h. 29'06".

Visibilité mauvaise. Les clubistes ont fait preuve de grand courage et de discipline. La distribution des prix eut lieu à la Buvette de Morgins et termina agréablement cette joyeuse équipée. *Un spectateur.*

Montana-Vermala. — Programme des manifestations sportives et festivités du 29 janvier au 3 février 1931 :

Jedi : 14 h. 30, gymkhana pour enfants sur la patinoire du lac Grenon. Prix.

Vendredi : dès 10 h., concours de pêche sur le lac Grenon, devant le Café du Lac (Pisciculture). Inscriptions 5 fr., au Café du Lac, jusqu'au jeudi à midi.

Samedi : dès 20 h., fête de nuit sur la patinoire du lac Grenon.

Dimanche : 13 h. 30, concours de moto-ski-jour sur le lac Grenon ; 18 h., distribution des prix au Café du Lac.

Mardi : dès 10 h., match de curling devant le Pavillon des Sports.

Neige 1 m. à 1 m. 50, excellente pour le ski.

Résultats. — Championnat romand, 25 janvier 1931 : 1er Montana, Grosjean, 6.14 ; Montana, Musy, 6.25 4-5 ; Caux, Eberspacher, 6.51 ; Diablerets, Moillen, 6.59 1-5 ; Crans, Fettier, 7.9 ; Diablerets, Marti, 7.30 2-5 ; Caux, de Ganay, 7.49 2-5.

Championnat de Montana : 1er Montana, Grosjean, 6.29 1-5 ; Diablerets, Moillen, 6.56 3-5 ; Caux Eberspacher, 6.57 3-5 ; Berne Burgerhut, 6.58 3-5 ; Montana, Musy, 7.21 4-5 ; Crans, Fettier, 7.36 3-5 ; Diablerets, Marti, 7.46 ; Montana, de Grunes, 7.49 ; Caux, de Ganay, 8.4 4-5 ; Montana, Goddefroy, 8.23 2-5.

Bohelets : 1er Montana, Musy Rossi, 4.5 3-5 ; Montana, Goddefroy-Savioz, 4.21 ; Crans, Fettier-Trachsel, 4.46 1-5 ; Montana, Craig-Walthew, 4.48 3-5 ; Montana, Grosjean-Berclaz, 4.50 ; Montana, Gentinetta-Schmidt, 4.50 1-5 ; Montana, de Grunes-Gutmann, 5.39 1-5 ; Montana, Grandjean-Guyot, 6.16 4-5 ; Montana, Rombaldi-Perren, 6.41 2-5.

Record de piste : 1. Montana, Grosjean, un chronomètre offert par la Maison Renggli, horlogerie-bijouterie, Montana.

Leytron. — *Conférence de M. Benoît.* — Un grand nombre d'agriculteurs de Leytron et des environs ont assisté, samedi soir, dans la grande salle du Cerle à une conférence sur le *Jardin fruitier* donnée par M. Benoît, chef de la Station cantonale d'arboriculture. Son exposé qui fut suivi avec une grande attention a été un modèle de clarté et de précision.

Le sujet des porte-greffes fut touché plus particulièrement par M. Benoît car cette question trop négligée ou mal comprise contribue pour une large part aux nombreux aléas qui se produisent souvent dans les jeunes plantations fruitières.

La plantation a été développée également dans tous ses détails et M. le conférencier a insisté également sur le cas de la fumure initiale qui est encore trop négligée chez nous et qui pourtant est un des points essentiels de toutes plantations.

L'organisation, la distribution, la taille et les soins culturaux furent également exposés avec la même attention.

La conférence fut suivie d'une série de projections prises dans le jardin modèle de l'École d'agriculture de Châteauneuf et dans la région de Fully, le jardin fruitier, cette branche très importante de la culture fruitière valaisanne qui prend depuis quelques années de plus en plus d'extension grâce à la richesse de notre sol qui est merveilleusement secondé par la douceur de nos conditions climatiques ; ces conférences arrivent au moment opportun pour renseigner les agriculteurs dans les méthodes nouvelles à suivre pour obtenir de leur plantation le maximum de rendement tout en diminuant les frais culturaux.

Après le magnifique exposé que nous avons eu le privilège d'entendre nous aimerions que M. le professeur Benoît vienne plus souvent parmi nous apporter le fruit de sa grande expérience dans le domaine de l'arboriculture. *M. P.*

St-Maurice. — *Gymnastique pour hommes.* — Un comité d'initiative s'est constitué aux fins de fonder à St-Maurice une société « Gym d'hommes ».

L'idée a eu d'emblée un grand succès, et les inscriptions sont déjà nombreuses. Tous ceux qui ont le souci de garder ou de récupérer souplesse et santé, mais qui ne peuvent plus se livrer aux exercices violents d'une Société de jeunes, se joindront à nous.

L'assemblée constitutive aura lieu le jeudi 29 courant, à 20 h. 15, à l'Hôtel de la Gare. Tous ceux qui désirent faire partie de la Société sont cordialement invités à y participer. Que les hésitants viennent aussi ; nous les convaincrions. *Le Comité d'initiative.*

Collombey. — On a enseveli à Collombey Mme Thérèse Borgeaud, née Hautwiller, infirmière et rhabilleuse fort connue dans le district de Monthey et la région frontalière de l'arroudissement de Thonon.

Salvan. — Le Ski-club de Salvan a fait disputer dimanche à Salvan un concours, comportant en outre une course de juniors. Le parcours de l'épreuve comportait 15 km. avec 400 m. de différence d'altitude. Malgré un temps défavorable et le mauvais état de la neige, les résultats furent excellents.

Voici les temps des 6 premiers : Seniors : Décaillet Joseph 1 h. 05'17" ; Coquoz Simon 1 h. 06'20" ; Coquoz Georges 1 h. 07'31" ; Décaillet Marius 1 h. 09'30" ; Gross Louis 1 h. 09'30" ; Gay Louis 1 h. 13'20".

Juniors : Bochatay Fernand 1 h. 27' ; Fournier Fernand 1 h. 31'21" ; Gross Henri 1 h. 31'30" ; Décaillet Léon 1 h. 38' ; Lonfat Aimé 1 h. 44' ; Fluckiger Jean 1 h. 47'.

Morgins. — *Surpris par une avalanche.* — Deux douaniers en patrouille au col des Portes, en luss de Morgins, ont été surpris par une avalanche d'une étendue de 150 mètres de largeur. L'un d'eux a pu se dégager lui-même et se tirer de sa dangereuse position. L'autre, qui était complètement enseveli sous la neige, a été sauvé par leur chien qui réussit à repérer l'endroit où il se trouvait. Les deux douaniers sont sains et saufs.

Bagnes. — *Nécrologie.* — On a enseveli mardi à Bagnes M. Maurice Vaudan, négociant au Châble, inspecteur du bétail du cercle inférieur et entrepreneur. Il venait encore de s'associer l'automne passé avec MM. Théophile Gard et Pétricioli pour la construction du troisième tronçon de la route de Verbier. Originaire de Bruson, le défunt était âgé de 60 ans et avait élevé une famille de sept enfants.

Nous présentons nos vives condoléances à la famille en deuil.

— Mardi, vers midi, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la salle des cours de répétition à la maison de commune au Châble. Une partie du plancher a brûlé. Le sinistre a été promptement maîtrisé par les hydrantes. Les dégâts sont peu importants.

Grimisuat. — *Les vieillards s'en vont.* — L'hiver est fatal aux vieilles personnes. La commune de Grimisuat vient de perdre son doyen d'âge, M. Jean Métrailler, âgé de 96 ans. Il était né le 3 février 1835 et fut autrefois receveur de la commune.

CHRONIQUE SÉDUNOISE

Secours mutuels
L'assemblée générale de la Société de Secours mutuels est fixée au dimanche 1er février 1931, au Café Industriel, grande salle, à 14 h., avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du protocole de la dernière assemblée ;
2. Rapport du Comité pour 1930 ;
3. Comptes de 1930 et rapport des censeurs ;
4. Nominations statutaires : Délégués de la Fédération valaisanne ;
5. Divers.

Chronique sierroise

Décisions municipales

Concessions de café. — A la suite d'une demande de transfert de concession, le conseil municipal estime que la concession est attachée à l'immeuble et à la personne qui a obtenu la concession et qu'en cas de vente, la décision de transfert ne pourra intervenir que lorsque l'acquéreur sera connu, ce dernier devant présenter les garanties personnelles, morales et matérielles prévues par la loi.

Route Borsuat-Glarey. — Les travaux de démolition des bâtiments et de construction de la route sont adjugés à MM. Vocat frères, entrepreneurs. Les travaux de démolition devront être terminés pour le 15 mars prochain. Le délai pour l'achèvement du remblai, régularisation des talus et de la plateforme, est fixé au 30 novembre 1931.

Plan d'extension de la Gare. — Le conseil examine le projet du plan d'extension de la gare aux marchandises de Sierre, et exprime le vœu que le chemin de sortie, au couchant de la propriété Imesch, se fasse en ligne directe et sans courbe, à l'aboutissement de la route prévue au plan d'extension et partant de la place Beaulieu.

Salubrité publique. — Les Services industriels ont été chargés de faire effectuer une nouvelle analyse de toutes les sources alimentant la ville de Sierre.

Installation du gaz. — Dans le but d'éviter, à la reprise des travaux d'installation des conduites du gaz, la répétition des désagréments dont la population de Sierre a été gratifiée au courant de l'automne dernier, le conseil municipal a décidé de faire défense à la Société du gaz, de commencer les travaux à la rue principale avant que les tronçons des rues extérieures soient remis en bon état. La rue principale devra être sectionnée en tronçons de manière à permettre un dégagement rationnel et à éviter toute interruption de la circulation.

Egouts Paradis-La Scie. — Le conseil adopte un projet d'égout collecteur partant du quartier du Paradis, passant sous la route cantonale et la ligne des CFF, pour rejoindre le grand égout collecteur, à La Scie.

Route Sierre-Montana. — Vu les dangers toujours plus grands que présente la route de Sierre-Montana, le Dpt de Justice et Police sera prié d'établir le sens unique pour la circulation des autos et camions.

A. B.

MARTIGNY

Harmonie municipale

Ce soir, mercredi, répétition générale. Présence indispensable.

«Mozart» à l'Etoile

Il nous est très agréable de remercier et de féliciter vivement la direction du Casino Etoile de l'heureuse initiative qu'elle a eue, en appelant, lundi soir, la troupe du Théâtre de Lausanne.

Celle-ci interprétait «Mozart», la pièce fine et spirituelle de Sacha Guitry, qui trace les péripéties aventureuses et amoureuses du jeune prodige, de Mozart, ivre déjà de la gloire qu'il vient conquérir à Paris, et de l'amour qu'il fait éclore dans le cœur de toutes les femmes... Mme Lucy Berthrand incarnait le rôle de Mozart. D'autres ont déjà dit son talent et son art qui sont magnifiques. On a suffisamment vanté le charme incomparable de sa voix. En l'écouter chanter — et plus spécialement dans la lecture de la lettre à la fin du 2^e acte — on songe aux vers de Théophile Gautier, qui, parlant d'une belle voix, disait :

«Et tu sais mieux qu'un art frivole
Nous emporter dans l'infini...»

Et je crois que lundi soir, Mme Berthrand y a pleinement réussi ; et son succès fut grand.

Elle était, au reste, excellemment servie par les autres actrices ainsi que par les acteurs M. Mauchair, à la voix basse et prenante, et M. Vergne, au jeu extrêmement vivant et enjoué.

Et tout ce monde de grâce et de beauté, dans des costumes colorés de la fin du XVIII^e siècle, évoluait, pour notre plus grand plaisir, entre des décors et des meubles ravissants, provenant de la Maison Moret Frères.

Merci à la direction de l'Etoile pour son heureuse idée et nous gardons l'espoir qu'elle nous donnera encore plus tard la joie d'assister à de pareils spectacles tout de finesse, d'esprit et d'art.

V. D.

«Mozart» à l'Etoile

La sympathique troupe du Grand Théâtre de Lausanne qui, à chaque saison, nous gratifie de spectacles de valeur, nous est revenue lundi soir pour remporter un franc succès bien mérité. Devant une belle salle, ces excellents comédiens, que nous avions déjà applaudis pour la plupart dans *Le Petit Café*, de Tristan Bernard, interprètent la plus ravissante des comédies musicales : «Mozart», de Sacha Guitry, musique de Raynaldo Hahn.

Cette exquise comédie, une des plus réussies du grand maître du théâtre moderne, a été louée sans réserve. Les critiques ont dit tout le bien qu'ils pensaient de cette fine pièce. C'était donc une œuvre exceptionnelle qui était réservée à nouveau au public de Martigny.

Ce fut réellement une chose exquise et charmante, de rare qualité que l'on aime à voir et à entendre. Une ravissante distraction. Une interprétation hors pair donna encore plus de relief à cette œuvre délicate. Nous avons revu avec plaisir Mmes Claire Olivier, Jacqueline Erly, Janine Leduc, MM. Jean Mauchair, Marcel Vergne, qui se sont créés de nouvelles sympathies. Cette pléiade remarquable d'acteurs avait à sa tête Mme Lucy Berthrand, du Théâtre Royal de la Monnaie à Bruxelles et ex-pensionnaire de l'Opéra-Comique de Paris qui campa un «Mozart» avec un art consommé. Son succès fut très grand.

Des costumes aux teintes chatoyantes, un décor gai, des plus soignés, un beau mobilier, l'orchestre au complet, sous la direction de M. Spindler, tout a contribué au succès de cette charmante soirée.

Merci au Dr. Torrione d'avoir inscrit à son programme cette œuvre d'art, si fine, si spirituelle, pour beaucoup, la meilleure que nous ayons applaudie jusqu'ici sur la scène de l'Etoile.

Spectator.

Section valaisanne TCS

En raison de l'empêchement d'un grand nombre de ses membres, la Section valaisanne T. C. S. annonce que son assemblée générale et sa soirée annuelle, qui avaient été fixées au 31 janvier, sont renvoyées au 7 mars, à l'Hôtel Kluser, à Martigny.

Un avis ultérieur sera encore adressé à la presse.

Comité de la Section valaisanne T. C. S.

SUISSE

Les élections tessinoises

En tout 33.000 électeurs ont participé aux élections au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, soit 3000 de plus qu'aux élections de 1927. Voici les résultats officiels :

Conseil d'Etat : paysans 1651 voix, aucun élu ; socialistes 5495, M. Canevascini, conseiller sortant, est élu ; conservateurs : Sotto Ceneri 5627, M. Martignoni, conseiller sortant, est élu ; Sopra Ceneri 5524, M. Cattori, conseiller sortant, est élu ; libéraux radicaux, district de Lugano, 5021, M. Galli, conseiller sortant, est élu ; district de Bellinzone et de Locarno 4767 voix, M. Mazza, conseiller sortant, est élu ; district de Mendrisio et vallées du nord, 4711, aucun élu. Les radicaux obtiennent au total 14,499 voix contre 12 379 en 1927 ; les conservateurs 11,115 contre 11,021 ; les socialistes 5494 contre 3964 ; les paysans 1651 contre 2309.

Au Grand Conseil, les paysans ont 1959 voix et 4 élus ; les socialistes 4808 et 9 élus ; les conservateurs 11,457 et 23 élus ; les libéraux radicaux 14,546 voix et 29 élus. Les radicaux et les socialistes gagnent chacun un siège perdu par les conservateurs et les paysans.

Les accidents

Dimanche soir, M. Johann Tanner, âgé de 79 ans, garde-champêtre à Grund, près Neuengg (Berne), a glissé sur la route près de la bifurcation Thorishaus-Neuengg et a été atteint par une automobile qui arrivait à ce moment. Les blessures qu'il a reçues à la tête ont été mortelles.

L'automobiliste a poursuivi sa route et n'a pas encore été retrouvé. Il se peut que la neige qui recouvrait le sol l'ait empêché de voir M. Tanner ou même de se rendre compte de l'accident.

Banque coopérative suisse

Boucler annuel 1930. — L'établissement boucle après amortissements par un bénéfice de : fr. 1,011,340.23, contre fr. 849,553.73 en 1929. Le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale fixée pour le mois de mars prochain la répartition suivante :

Dividende 5 1/2 % (1929 5 1/2 %) fr. 770,715 en 1929, fr. 630,712.50 ; amortissement sur immeubles fr. 50 000 (50 000) ; au fonds de réserve ordinaire fr. 114,000 (102 000) ; œuvres d'utilité publique fr. 38,000 (34,000) ; report à nouveau fr. 38,625.23 (32,841.23). Total 1,011,340.23 fr. (849,553.73 fr.)

Les fonds de réserve atteignent à la fin de cet exercice fr. 1,239,840. — (fr. 1,039,410. — en 1929).

Le capital, parts sociales, entièrement versé, est au 31 décembre 1930 de fr. 16,312,000 (12,834 mille fr. au 31 décembre 1929).

Les dépôts ont augmenté en 1930 de 20,065,202 fr., soit :

Parts sociales de 3,478 000 fr. (2,375,000 fr.) ; obligations de 6,235,100 fr. (3 124,885 fr.) ; Caisse d'Epargne org. chr. soc. de 1,409,994 fr. (fr. 1,156,425) ; Créditeurs. Epargne et Compte courants de 8,942,108 fr. (6,919,712 fr.).

Le bilan atteint le chiffre de 128 016,674.96 fr. contre 103,944,949 fr. l'année précédente.

Le mouvement de 1930 est de 1,585,086,334 fr.

Un vieux conseiller

En ouvrant la première séance de 1931 du Conseil communal de l'Abbaye (Val de Joux), le président, M. H. Berney, a rappelé la mémoire de Léon Guignard, de l'Abbaye, doyen d'âge du conseil et son plus ancien membre ; entré au conseil en 1878, L. Guignard y a siégé jusqu'à sa mort, soit pendant 52 ans. Il a été municipal de 1889 à 1894, puis pendant 32 ans secrétaire municipal.

L'usure à Zurich

Une affaire d'usure est venue devant le Tribunal cantonal de Zurich qui avait à en connaître comme seconde instance. Un agent prêteur avait été accusé d'avoir dépassé l'intérêt maximum légal de 24 pour cent, d'avoir exigé 40 pour cent et d'avoir, le sachant et le voulant, exploité la situation obérée de son emprunteur. Ce dernier, ancien instituteur devenu inventeur, avait reçu de l'accusé un prêt de 100,000 francs pour la mise en valeurs d'inventions.

Le Tribunal de district avait prononcé l'acquiescement du prêteur, considérant que la situation gênée ou obérée de l'inventeur n'avait pas été clairement démontrée. Le ministère public alla en appel, qualifiant de dangereuses pour la communauté les méthodes commerciales en honneur dans la maison du prêteur. En outre, il élevait des critiques sur l'attitude de la direction de police qui n'avait pas suffisamment observé les prescriptions régissant la matière, puis proposait une peine de prison avec retrait de l'autorisation d'exercer ce métier. Le défenseur du prêteur fit valoir que son client ne fournit pas l'argent lui-même, mais qu'il l'obtient de seconde main et qu'il lui arrive souvent d'avoir à payer du 30 pour cent d'intérêts. Son commerce, gros de risques, ne laisse que de petits bénéfices. Enfin, il ne peut être question ici d'un emprunteur dans le besoin. Le Tribunal rendra son verdict prochainement.

Les familles nombreuses

Elles sont plus rares chez nos voisins que chez nous.

On vient de célébrer aux Houches, en-dessous de Chamonix, le baptême du douzième enfant de M. Maurice Roseren (un nom valaisan ?).

A cette occasion, l'église était brillamment illuminée et de joyeux carillons de cloches se sont fait entendre.

La barre d'or volée

Samedi la police criminelle bâloise était informée qu'une barre d'or d'une valeur de 23 000 fr., faisant partie d'un envoi d'Egypte en Allemagne, et convoyé jusqu'à Bâle par un agent tessinois, avait été volée.

L'enquête a immédiatement établi que le vol avait dû être commis à Bâle. La police a réussi à mettre la main sur le voleur, un jeune employé de poste âgé de vingt ans qui, au cours de la journée de dimanche déjà, avait apporté la barre d'or chez sa fiancée dans le district de Zofingue. La barre d'or a été saisie.

Les morts

Dimanche, est mort à l'âge de 84 ans, aux Devens sur Bex, M. Jean-Louis Chamorel, père de M. le conseiller national et colonel Chamorel.

Nouvelles de l'étranger

Le nationalisme hindou

Gandhi refuse la liberté parce que la loi sur la gabelle n'a pas été abrogée et que toutes les personnes incarcérées pour participation à la campagne de résistance passive n'ont pas été relaxées.

Le pandit Jawarlal Nehru, président du congrès, a été relaxé, ainsi que Mahaderi Desai, secrétaire de Gandhi et des congressistes volontaires.

La cérémonie du salut au drapeau nationaliste organisée à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration de la journée de l'Indépendance, s'est déroulée à Bombay sans que la police ait eu à intervenir. Par contre, quatorze personnes ont été arrêtées à Lalbaugh.

Patel et Gandhi ont été tout de même remis en liberté.

Aussitôt après sa libération, Gandhi a quitté Poona à destination de Bombay. Il était accompagné de Mme Naibu, libérée en même temps que lui.

Ça et là

M. Coty, maire en Corse. — M. François Coty, le parfumeur enrichi, le nabab, propriétaire du *Figaro* et de l'*Ami du Peuple*, a été élu maire d'Ajaccio, à l'unanimité des vingt et un votants du Conseil municipal, en remplacement de M. Paoli, démissionnaire.

Un avion privé a piqué du nez et s'est écrasé au cours d'un vol d'essai à l'aérodrome de Gadwick, dans le Surrey (Angleterre). Les trois occupants ont été tués sur le coup.

Les billets envolés. — Voulant être charitable à l'égard d'un malheureux aveugle, une femme de l'Isle sur le Doubs (Jura français), qui rentrait de la foire, vendredi dernier, ouvrit sa bourse pour lui remettre une aumône. Le vent qui soufflait avec violence ce jour-là enleva une liasse de billets de banque qui se trouvait dans la bourse et l'envoya dans la rivière. Malgré son désir de rentrer en possession de son bien, la dame, du haut du pont, regardait ses billets voguant sur l'eau et que le courant entraînait. Prise d'une heureuse idée, elle se fit conduire en automobile à la plus prochaine écluse et demanda de remonter le cours du Doubs, où elle eut la chance de retrouver bon nombre de coupures de 5, 20 et 50 francs.

A Baicoiu (Roumanie), une explosion de gaz s'est produite au domicile d'un ingénieur, provoquant un incendie qui a rapidement gagné la chambre à coucher où reposaient l'ingénieur et son enfant qui ont été carbonisés. Les voisins ont réussi à sauver trois autres membres de la famille. L'explosion serait due à la négligence des domestiques.

Un monument à Stresemann. — Les travaux préparatoires en vue de l'érection du monument élevé à la mémoire de Stresemann, à Mayence, sont si avancés que sa construction pourra commencer à partir du 1^{er} février prochain. L'inauguration aura lieu le 10 mai et prendra l'aspect d'une solennité internationale à laquelle participeront des représentants de la S. d. N. Le même jour paraîtra un ouvrage consacré à Stresemann auquel auront collaboré les hommes d'Etat les plus éminents de l'Europe.

L'aviateur suédois Lundborg, qui sauva Nobile, a été victime d'un accident au cours d'un essai et a succombé à ses blessures.

Le rapide Bordeaux-Paris a déraillé à une dizaine de kilomètres d'Angoulême. Il n'y a pas de mort. Le déraillement serait dû à un attentat.

Un détachement de soldats italiens se trouvant près de la frontière française en territoire italien, a été emporté par une avalanche. Il y aurait plusieurs victimes.

On a retrouvé trois cadavres.

Un incendie a détruit l'église de Saint-Valier (Québec, Canada). Les dégâts sont évalués à 300 mille dollars.

On mande de Buena-Ventura, en Colombie, qu'un incendie a détruit le quartier commerçant de cette ville.

Prévenons la grippe !

Contre la grippe, il n'y a ni remède absolument sûr, ni préventif qui n'aient jamais échoué. Mais c'est encore le Formitrol qui est apprécié le plus favorablement.

Le Formitrol contient, comme substance active, de la Formaldéhyde, qui confère à la salive des propriétés nettement bactéricides et prévient ainsi la contagion.

Dr A. WANDER S. A., BERNE

En vente dans toutes les pharmacies en tubes à 1 fr. 50.



Mademoiselle Mathilde CONTAT, en religion Sœur Marie-Madeleine des Filles de la Charité ;
Mademoiselle Marie-Louise CONTAT et son fiancé Monsieur Jean de CHASTONAY ;
Monsieur Charles CONTAT ;
Mademoiselle Françoise CONTAT ;
Monsieur Jean TROSSET ;
Madame Ida de MAYER ;
Monsieur Armand CONTAT, ses enfants et petits-enfants ;
Madame Paul REPOND, ses enfants et petits-enfants ;
Madame Cécile RIBORDY, ses enfants et petits-enfants ;
Madame Antoine CONTAT et ses enfants ;
Les enfants et petits-enfants de feu Monsieur Louis TROSSET ;
Monsieur et Madame Marc GILLIOZ-DELACOSTE et leur enfant ;
Les familles CONTAT, de TORRENTE, TROSSET, ANTHONIOZ ;
Les familles parentes et alliées,

ont l'honneur de faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Charles Contat
née TROSSET

leur chère mère, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante et cousine, pieusement décédée à Monthey, le 27 janvier 1931, à l'âge de 64 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Monthey vendredi 30 janvier 1931.

R. I. P.



Madame veuve Marius ROUILLER et ses enfants Maurice, Adrienne et Gilbert, à Martigny-Ville ;
Monsieur César ROUILLER père, à Martigny ;
Monsieur Oswald ROUILLER, à Martigny ;
Monsieur et Madame Arthur ROUILLER et famille, à Paris ;
Monsieur et Madame Victor ROUILLER, à Paris ;
Monsieur et Madame César ROUILLER et famille, à Paris ;
Monsieur et Madame Alfred ROUILLER et famille, à Monthey ;
Monsieur et Madame Raphaël ROUILLER, à Paris ;
Monsieur et Madame Joseph ROSSIER et famille, à Sembrancher ;
Monsieur et Madame Maurice ROSSIER et famille, à Sembrancher ;
Monsieur et Madame Charles RUCHET et famille, à Lausanne ;
Madame veuve Gottfried ZUMBRUNNEN, à Martigny ;
Monsieur Henri et Mademoiselle Honorine ROSSIER, à Sembrancher ;
ainsi que les familles alliées ROUILLER, PIERROZ, TARAMARCAZ, DELASOIE, BESSE, RIBORDY, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Marius ROUILLER

décédé le 27 janvier 1931, après une pénible maladie, dans sa 49^e année.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, vendredi 30 janvier, à 10 h. 30. (Maison de César Rouiller père)
Cet avis tient lieu de faire part.

Les membres de l'Harmonie Municipale de Martigny sont priés d'assister à l'ensevelissement de

Monsieur Marius Rouiller

père de notre dévoué membre, M. Maurice Rouiller, qui aura lieu vendredi 30 janvier, à 10 h. 15.

Le Comité.

Les membres du Chœur d'Hommes sont priés d'assister à l'ensevelissement qui aura lieu vendredi 30 janvier, à 10 h. 15, à Martigny, de

Monsieur Marius Rouiller

père de leur collègue et ami Maurice Rouiller.

Le Comité.

Madame veuve César PACHE et famille, à Miéville, profondément touchées des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées, remercient par la présente toutes les personnes, ainsi que la Société de Secours Mutuels de Salvan-Vernayaz, qui ont pris part au grand deuil qui les a frappées.

A louer de suite
Appartement 9 porcelets

de 3 chambres, cuisine, eau, gaz, électricité.
S'adresser à Huber Emmanuel, Rue des Hôtels, Martigny-Ville.

A vendre une portée de
porcelets

de 2 mois, sujets de choix, race rouge et blanche, chez J. FAU-QUEX, Maison Métral, Martigny-Ville.

La
Friction Russe
soulagera ou guérira vos rhumatismes, courbatures, lumbagos, etc. Le flacon de Fr. 2.25 en vente à la
Pharmacie Darbellay, Sion

POURQUOI ?
porter des vêtements sales et défranchis alors que, pour une somme minime, ceux-ci peuvent être remis à neuf par nos procédés de lavage chimique ou de teinture.
Prix du complet, nettoyé, (3 pièces) Fr. 8.-- à 9.--
" teint " Fr. 14.-- à 15.--
Demandez conseils, renseignements et prix-courant gratis
Teinturerie RoCHAT S. A.
Av. de la Harpe 24-26 LAUSANNE

Les **MEILLEURS COUTEAUX** sont marqués
(La Main couronnée) **OPINEL**
N'en acceptez jamais d'autres
En vente partout
Représentant général :
RENÉ BOCH
SI-GINGOLPH

Banque Populaire de Martigny
S. A.
Dépôts à terme
Comptes-courants
Caisse d'Épargne
Prêts sur Billet
Ouverture de Crédits
CHANGE
Nous traitons toutes opérations de banque aux meilleures conditions

Contre rhumes, catarrhes, asthme ou autres affections des voies respiratoires
SIROP DYRBA
LE FLACON : 3 francs à la
Pharmacie Darbellay, Sion
Dépôt général pour le Valais.

GUIDE-CORNES „SUCCÈS“ réglable en tous sens.
— Demandez-le à votre quincailler. — Delacrétaz, fabricant, Echallens.

MEUBLEMENT
BORCEAUD
MONTHÉY
téléphone 14
où vous achèterez bon marché des meubles de qualité
Grande Exposition
de Chambres à coucher - Salles à manger
Meubles divers - Divans - Salons Club
Moquette - Rideaux - Linoleums
INSTALLATIONS de CAFÉS, RESTAURANTS et HOTELS

Bureau de commerce de la place de Sion
demande une
DEMOISELLE comme apprentie
La préférence sera donnée à personne possédant les langues allemande et française.
Adr. offres par écrit à P. 1208 S. à Publicitas, Sion.

Crédit Sufficient
permet
de faire achats avantageux,
de payer comptant pour profiter de l'escompte.
La
Banque Populaire de Sierre
Place Hôtel Bellevue
accorde crédits en comptes-courants
contre nantissement de titres,
avec cautionnement,
contre hypothèque,
à des conditions avantageuses

Ces 15 seaux

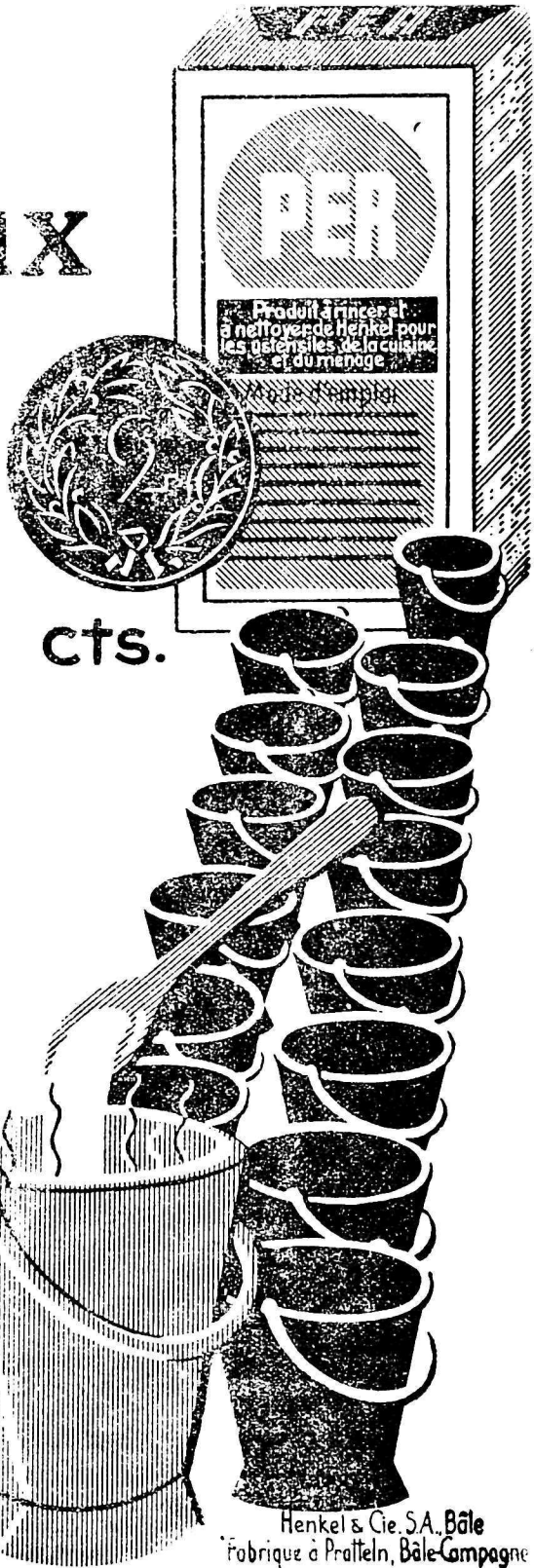
pleins d'eau chaude vous permettront de faire beaucoup plus et beaucoup mieux si vous ajoutez à chacun d'eux pour deux centimes de PER, soit la valeur d'une grosse cuillerée. Le paquet de PER contient quinze grosses cuillerées et ne coûte que 30 cent.

Ne vaudrait-il donc pas la peine d'essayer une fois PER puisqu'il permet de s'épargner tant de peine ?

PER dissout toute saleté et tout ce qui est gras. Ce que vous rincerez avec PER, du couvert à la baignoire, deviendra absolument propre. PER ne laisse aucune odeur, c'est un produit tout à fait hygiénique

Enfin, les eaux de vaisselle qui contiennent du PER peuvent être données aux porcs comme avant, sans danger aucun.

FR3-0E



cts.

Henkel & Cie S.A. Bâle
Fabrique à Pratteln, Bâle-Campagne

ON DEMANDE
FROMAGER
qualifié pour la fabrication de fromage gras dans un alpage de 40 à 50 vaches, pour la saison 1931.

Faire les offres à Florentin GIRARD ou à Félix GAILLARD, Martigny-Ville.

A vendre deux
MULETS
un de 12 ans, au prix de Fr. 800.--, ainsi que deux bonnes

VACHES
S'adresser à Alphonse Veuthey, Saxon

A VENDRE
beau domaine

de 15.70 Ha. en plein rapport, plat. Terrain tout autour de la maison. Bâtiment en bon état. Eau, lumière
S'adr. à Ed. Müller, - La Bécassière, Versoix-Genève.

A VENDRE
Immeuble
à Martigny, bien situé, bon rapport. S'adr. sous 302 à Orell Füssli-Annonces, Martigny qui renseignera

Atelier spécial
pour façonnage glace automobile, livrable de suite. Tél. 158

G. Nickles, Aigle

Baume St Jacques
de C. Trautmann, pharmacien, Bâle
PRIX : fr. 1.75

Contre les plaies : ulcérations, brûlures, varices et jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil

Dans toutes les pharmacies
Dépôt général :
Pharmacie St Jacques, Bâle

LA RENOMMÉE DES ENGRAIS DE MARTIGNY

a été acquise par leurs qualités de 1er ordre et leur livraison impeccable
Fabrications du pays, contrôlées par les
Etablissements fédéraux de Chimie agricole
Agents de vente exclusifs en Valais :
Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion

Commerçants ! Industriels ! Hôteliers !

Pour vos

imprimés

EN-TÊTES DE LETTRES
FACTURES, REGISTRES
CARTES de COMMERCE
ENVELOPPES

CARTES DE VISITE
— BROCHURES —
— CIRCULAIRES —
PROSPECTUS

Adressez-vous à l'

mpremerie Nouvelle

Avenue de la Gare

MARTIGNY

Téléphone No 119

FEUILLETON DU « CONFÉDÉRÉ » 5
MA CONSCIENCE EN ROBE ROSE
par
GUY CHANTEPLEURE
Ouvrage couronné par l'Académie française

— Atteint de folie, je ne dis pas cela... mais un peu fou... ça ne m'étonnerait guère.
— Il vous a donc raconté de bien étranges choses, quand il avait le délire et qu'il prenait cette voix d'outre-tombe qui m'a toujours fait fuir à l'autre bout de la maison ?
— Non, non... c'est une simple supposition de ma part...
Le jeune homme écoutait cette conversation qui avait lieu à voix basse et ne le renseignait qu'imparfaitement.
Le monsieur à lunettes, c'était le docteur, rien de plus aisé à comprendre ; mais qui était la vieille demoiselle ? Où Bernard avait-il déjà vu, moins ridé, ce visage aux traits mignards, moins blancs ces bandeaux ondulés, couvrant une oreille menue ? Où avait-il entendu, plus claire, cette voix blanche, aimable dans sa monotone douceur ?
Son cerveau, lucide maintenant, ne parvenait pas cependant à résoudre le problème. Il murmura, un peu ébahi par une tension d'esprit trop fatigante pour lui :
— Qui est là, où suis-je ?

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

Vive comme la poudre, la demoiselle au bonnet de dentelles se précipita vers le lit, mais le docteur l'arrêta d'un geste calme, en passant devant elle.
— Où suis-je ? redisait Bernard avec une insistance fiévreuse.
— Ne vous agitez pas, mon cher monsieur, lui fut-il répondu très amicalement. Vous êtes au château de Nohel, chez votre cousine, mademoiselle Armelle de Kérigan.
— Mademoiselle de Kérigan... Armelle... répéta Nohel d'une voix pensive et comme s'il était frappé d'un souvenir.
— Il y a dix jours, comme je sortais du château où j'avais diné, continua le docteur, je vous ai trouvé dans le jardin, terrassé par une syncope... mademoiselle Armelle, aussitôt avertie, s'est empressée d'ouvrir sa maison au cher malade qui lui tombait ainsi du ciel et que Jean-Marc, le vieux jardinier, avait déjà reconnu...
— Jean-Marc ?... mais je rêve... je rêve...
— Puis vous avez été très souffrant, nous avons tous plus ou moins tremblé pour vous... et grâce à Dieu vous voilà convalescent.
— Grâce à Dieu et aussi un peu à vous, docteur, répondit languissamment Bernard.
Puis soudain il tourna la tête vers mademoiselle de Kérigan qui ne le quittait pas des yeux et son visage s'illumina.
— Tante Armelle, balbutia-t-il, tante Armelle, est-ce bien vous ?
— Oui, c'est bien moi, répéta tante Armelle, c'est bien moi, Bernard ; vous vous souvenez de votre cousine ? Quelle gentille mémoire vous avez !
Il reprit :
— Vous avez été une des bonnes fées de mon enfance... Ah ! si j'avais pu me douter ! J'ai pénétré dans l'enceinte du château comme un malfaiteur, figurez-vous ! Une soif m'avait pris de revoir mon vieux Nohel... Ah ! si j'avais su, si j'avais su...

La physionomie de mademoiselle de Kérigan rayonnait.
— Quelle aventure ! dit-elle... mais oui, je l'ai toujours adoré votre château, il est romantique ! Cependant on m'aurait bien surprise, en m'annonçant qu'un jour il cesserait d'appartenir aux Nohel... qu'il m'appartiendrait surtout.
— Quand j'ai quitté la Bretagne, vous habitiez Lille, fit Bernard de la même voix dolente, y êtes-vous restée longtemps ?
— En tout douze ans, mon enfant, pas moins ! J'y avais été appelée à la mort de mon beau-frère, monsieur de Thiaz, vous savez... ma sœur était seule ! Et elle attendait un enfant, la chère femme ! J'ai reçu ce bébé-là dans mes bras et je suis devenue sa seconde mère ! Hélas ! je n'ai regagné que trop tôt ma belle Bretagne. La pauvre Claire a rejoint son mari... Et c'est alors que j'ai acheté le château, à ceux à qui vous l'aviez vendu...
Elle s'arrêta une seconde, puis elle dit encore :
— Vous rappelez-vous ce séjour que vous avez fait à Vannes ? Je vous ai mené au Pardon... Etiez-vous gentil ce jour-là ! Un vrai petit prince avec vos cheveux bouclés et votre blouse de velours bleu ?
Ah ! certes, Bernard se rappelait la visite à Vannes... Et les macarons que « tante Armelle » lui avait offerts au Pardon, et la jolie histoire de Belle-Etoile qu'elle lui avait racontée le soir... Il se rappelait même que mademoiselle de Kérigan avait admiré ses belles boucles châtaines et sa blouse de velours, et qu'il s'en était montré flatté, le petit orgueilleux ! Un enchantement, ces heures passées chez la généreuse cousine, dans l'antique maison où il y avait tant de livres d'images, d'armoires et de recoins pleins de chatteries ! Le nom et le visage ami de la vieille demoiselle qui avait tout d'abord causé à Bernard une impression d'étonnement mêlée de ressouvenir, réveillaient maintenant dans sa mémoire toutes ces choses d'autrefois qui y avaient dormi longtemps.
Et il admirait l'enchaînement des circonstances qui

l'avait conduit chez cette respectable parente, un peu originale, mais bonne dans l'âme, au moment où il déplorait son isolement absolu.
Heureux de revoir une figure familière, il souriait, comprenant bien qu'on ignorait Jacques Chépart à Ploürné et que Bernard de Nohel était demeuré, dans l'esprit de mademoiselle Armelle, le petit prince habillé de velours du Pardon de Vannes... Un petit prince plus intéressant peut-être depuis qu'il avait grandi, et qui avait dû traverser bien des aventures de par le monde, et qui, arrivé au château comme un héros de roman, s'y était encore poétisé du charme de ceux que la mort a frôlés.
Lui donnerez-vous encore des macarons, ma cousine ? Il n'en a plus goûté depuis Vannes. Lui raconterez-vous Belle-Etoile ? On a perdu le secret des contes bleus à Paris !
Parlez, parlez, mademoiselle Armelle ! C'est le petit Bernard qui vous écoute : Jacques Chépart n'en saura rien.
Cependant, le docteur se fâchait.
— Assez causé ! disait-il en grondant. C'est très mauvais pour les malades les « jadis » et les « autrefois » !
Mais il se trompait, le brave homme ! les vieux souvenirs sont comme les vieilles chansons : ils bercent et reposent. Ce qu'il fallait redouter pour Bernard à l'égal d'un poison, c'étaient les heures solitaires, favorables aux rentrées en soi-même, aux idées sombres, aux regrets. A peine seul avec le domestique qui devait le veiller dans la chambre voisine, le jeune homme oublia son contentement naïf de l'instant précédent.
Trop faible encore pour songer d'une façon précise au suicide et reprendre le cours des pensées qu'avait interrompues sa maladie, il s'abandonna à cette tristesse vague, et comme sans objet, que recherchent les découragés, parce qu'ils y découvrent une sorte de jouissance morbide.
(à suivre)